

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquantième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 mars 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 26 AVRIL 2011

Procès-verbal de la trois cent cinquantième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 mars 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie		X
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique		X
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (vidéoconférence)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

OBSERVATRICES :

MONDOU, Hélène Agente de recherche – Décanat des études	X	
--	---	--

ROCHFORD, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X
--	--	---

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
------------------------------------	---	--

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 40. Elle remercie les deux invités de l'organisme « Pavillon du Parc », monsieur Thierry Boyer, directeur général et madame Julie Ruel, agente de planification, de programmation et de recherche, qui sont venus, avant que ne débute la séance, témoigner aux membres du conseil du bilan très positif des différents projets de collaboration qui se sont établis graduellement entre l'Université et l'organisme, bilan qui se traduit notamment par le projet de renouvellement du contrat d'affiliation qui est soumis à l'approbation du conseil au cours de la présente séance.

Elle transmet les informations habituelles quant au déroulement de la séance.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième (7 février 2011) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-quatrième (13 décembre 2010) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant la fraude et le plagiat (huis clos)
 - 4.2 Information de la présidente
 - 4.3 Information du recteur
 - 4.4 Planification stratégique
 - 4.5 Adoption de la politique relative aux affaires juridiques
 - 4.6 Modification de la politique relative au site Web
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
 - 5.2 Calendrier universitaire 2011-2012 : date limite d'admission aux programmes contingentés au trimestre d'hiver 2012
 - 5.3 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences administratives
 - 5.4 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences comptables
 - 5.5 Embauche d'une (1) professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 5.6 Renouvellement du contrat d'affiliation entre le Pavillon du Parc et l'Université du Québec en Outaouais

5.7 Embauche de deux (2) professeures régulières au Département de travail social

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adoption du Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication

7.- Nominations

7.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

7.2 Nomination d'un membre au comité exécutif

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du certificat en informatique de gestion (4108)

10.- Prochaine réunion

11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième réunion (7 février 2011)**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le Conseil des études de l'Université du Québec a approuvé la création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives, ce qui permettra d'y accueillir les premiers étudiants, au trimestre d'automne 2011.

3.- **Entérinement des décisions de la trois cent quarante-quatrième (13 décembre 2010) réunion du comité exécutif**

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-quatrième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- **Affaires générales et corporatives**

4.1 **Recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant la fraude et le plagiat**

Le conseil doit disposer d'une recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant le plagiat et la fraude, conformément aux articles 6.2 d) et 7.2 de celui-ci.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en présence des observatrices, du doyen des études et de l'étudiant faisant l'objet d'une recommandation d'exclusion.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

Résolution confidentielle.

4.2 Information de la présidente

La présidente suggère que des visites de laboratoires soient organisées périodiquement, avant les séances du conseil, pour le bénéfice des membres, et les invite à lui transmettre leurs suggestions à cet effet lors du repas. Elle précise y voir là une opportunité intéressante pour les membres du conseil, principalement les membres socio-économiques, de se familiariser avec l'environnement relié à l'enseignement et à la recherche.

Elle rappelle que l'Université va débiter les célébrités entourant son 30^e anniversaire d'existence, ce jeudi 10 mars, et invite les membres du conseil à y prendre part.

Elle complète ses informations en informant le conseil que l'Université du Québec organise, le 24 mars 2011, une formation destinée aux membres des comités de vérification des conseils d'administration des constituantes et qu'elle y participera, en compagnie de madame Lyse Ricard.

4.3 Information du recteur

Le recteur se dit très heureux d'informer le conseil qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQO (SPUQO), dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective. Cette entente devrait être présentée aux membres du Syndicat prochainement et devrait être soumise à l'approbation du conseil, lors de la prochaine séance.

Il dresse l'état de situation de la « mobilisation » autour de la cause de l'enseignement supérieur dans l'Outaouais, en rappelant que l'adhésion des différents acteurs concernés continue de progresser. Deux événements médiatiques reliés à cette démarche revendicative prendront place dans les prochains mois : à la fin mars, une conférence de presse pour faire état de la mobilisation autour de cette « cause » et en juin, pour communiquer les revendications précises. Un argumentaire, avalisé par le conseil, devra être élaboré en ce qui concerne les besoins spécifiques de l'UQO. Il rappelle que l'essentiel de cette démarche porte sur la nécessité, pour l'UQO, d'obtenir le financement additionnel requis devant lui permettre un rattrapage au chapitre de sa programmation académique et de ses infrastructures. Il tient régulièrement informé le caucus des députés de la région.

À l'instar de la présidente, il rappelle également que l'Université va entamer, ce jeudi 10 mars 2011, les festivités entourant son 30^e anniversaire d'existence. Cette date est celle qui apparaît sur les lettres patentes confirmant l'existence légale de l'Université. Une première activité, destinée au personnel, et prenant place simultanément dans les campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, se déroulera le 10 mars. Puis, le gala ouvert, à tous, se déroulera à la Maison de la culture, ce samedi 12 mars, alors que des prix seront remis et qu'on y présentera en primeur une vidéo des faits marquants de l'histoire de l'Université.

4.4 Planification stratégique

Tel que convenu lors de la séance du conseil du 7 février 2011, et à la suite d'une première présentation au conseil lors de la séance du 13 décembre 2011, le recteur reprend les grandes lignes du bilan de l'état d'avancement de la planification stratégique de l'Université, en commentant les documents qui ont été remis aux membres pour la présente séance.

Il invite les membres à parcourir avec lui la liste des indicateurs figurant au tableau de bord, éléments-clés d'un exercice de planification stratégique permettant, essentiellement, de mesurer le degré d'accomplissement des objectifs qu'elle comporte. Il précise également certains

enjeux inhérents à la confection et à la diffusion d'un tableau de bord et de l'orientation qu'il souhaite privilégier à cet égard.

Des membres interviennent pour formuler des commentaires et pour obtenir des précisions sur certains aspects du dossier présenté, notamment en ce qui concerne le chantier 4 - « Faire de l'UQO une organisation aux processus de gestion performants dont le milieu de travail est stimulant et enrichissant » et la référence aux processus de gestion. En outre, un membre demande des précisions concernant les modalités d'un sondage qui sera administré prochainement auprès du personnel en regard de la perception de l'UQO comme milieu de travail et plus globalement, comme organisation.

4.5 Adoption de la politique relative aux affaires juridiques

Le secrétariat général a entrepris, en collaboration avec les unités concernées, l'élaboration de plusieurs politiques et règlements jugés nécessaires pour encadrer les différentes pratiques de gestion de même que pour faciliter les prises de décision et le partage des compétences entre les différentes unités impliquées.

Le projet de politique relative aux affaires juridiques s'avère être l'une des politiques dont l'élaboration a été rendue nécessaire pour permettre de mieux encadrer les décisions que l'Université est régulièrement appelée à prendre dans ce domaine d'activité dont l'importance, par ailleurs, ne cesse de croître. C'est un phénomène qui est également observable dans toutes les universités. Ce projet s'inscrit également dans la mise en place de mécanismes réglementaires visant à mieux encadrer la gestion du risque auquel peut être exposée l'Université.

La dimension juridique étant omniprésente dans toutes les sphères d'activité de l'Université, des ressources importantes y sont consacrées, notamment par la présence d'avocats au sein du secrétariat général et par le recours à des mandats externes de représentation et de consultation, lorsque nécessaire. Il faut rappeler que la plupart des unités administratives et académiques de l'Université posent régulièrement des gestes ou prennent des décisions qui produisent, en règle générale, des effets juridiques. Certaines décisions peuvent parfois entraîner, au plan légal, des conséquences qui pourraient s'avérer préjudiciables pour l'Université, justifiant ainsi des mesures qui permettent de prévenir les litiges ou de mieux encadrer leur gestion lorsqu'ils surviennent.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter le projet de politique qui a fait l'objet d'une consultation auprès des cadres seulement puisqu'il constitue le groupe directement concerné par son application. Bien que ce projet ait été élaboré en fonction de la réalité propre de l'UQO, il comporte beaucoup de similitudes avec d'autres politiques d'affaires juridiques qui existent dans la plupart des universités québécoises, dont il s'inspire largement.

Un membre intervient pour mentionner que cette politique constitue effectivement une réponse appropriée, parmi d'autres, à la nécessité de mettre en place des mécanismes de gestion du risque.

Des suggestions de modifications sont proposées en séance et intégrées au projet, avant son adoption. Il est convenu, par ailleurs, de prévoir des mécanismes de sensibilisation de la communauté universitaire aux obligations que comporte cette politique, notamment de sensibiliser les professeurs à la portée juridique des engagements qu'ils sont susceptibles de prendre envers certaines activités liées à leur tâche.

Le recteur informe que le conseil d'administration devrait être régulièrement invité, dans les prochaines années, à adopter des nouveaux projets de politique et de règlement et à modifier ou à abroger plusieurs de ceux-ci qui sont actuellement en vigueur. Il estime que l'Université est à une étape de son existence où elle doit procéder, en mode accéléré, à une analyse rigoureuse de l'ensemble de ses dispositifs réglementaires, afin de les adapter aux nouveaux enjeux de gestion. Il confirme qu'il s'agit là d'un mandat qu'il a donné au secrétaire général. Il souligne la multiplicité des politiques et des règlements qui peuvent parfois entraîner certaines incohérences et la nécessité de préciser, dans un langage clair et adapté à la réalité universitaire de l'UQO, leurs portées. Il suggère que le conseil, afin d'être en mesure de bien s'approprier les contenus de ces textes réglementaires qui sont susceptibles de comporter certains niveaux de complexité lorsqu'ils auront à être traités, puisse réaliser ses travaux en séance plénière. Par ailleurs, il dit

vouloir présenter, dans les prochains mois, au conseil, un plan de mise à jour et d'élaboration des politiques et des règlements de l'Université, dans la foulée des échanges qui ont déjà eu lieu lors de séances antérieures du conseil.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5262 concernant l'adoption de la politique relative aux affaires juridiques; laquelle est jointe en appendice.

La présidente suspend la séance la séance, à 18 h 30, pour le repas.

La présidente décrète la reprise de la séance à 19 h 00

4.6 Modification de la politique relative au site Web

Le secrétaire général rappelle aux membres que le conseil d'administration adoptait, à sa séance du 25 avril 2000, tel qu'il appert de la résolution 226-CA-3242, une politique relative au site Web qui avait « pour but d'établir les principaux paramètres relatifs à l'utilisation du réseau Internet pour la diffusion d'information ». Cette initiative confirmait l'importance qu'un outil comme le Web pouvait déjà avoir à cette époque dans les processus internes de gestion, d'information et de promotion, tant au sein de la communauté universitaire qu'envers son rayonnement à l'externe.

Il était donc impératif, à cette époque, que l'Université se dote de règles visant à encadrer le développement du Web et à fournir des balises quant à l'utilisation qui en était faite par la communauté universitaire. Dans le contexte du développement accéléré des fonctionnalités Web, telles qu'elles étaient observées au moment de l'adoption de la politique, celle-ci prévoyait notamment la mise en place d'un comité institutionnel de direction des sites Web.

Dans le cadre de l'analyse de l'ensemble des dispositifs réglementaires de l'Université entamée par la direction, à l'automne 2010, la politique relative au site Web figurait parmi celle qui devait prioritairement faire l'objet d'une révision pour en adapter le contenu aux nouveaux enjeux et aux nouvelles réalités d'utilisation du Web en milieu universitaire.

Le projet soumis à l'adoption du conseil d'administration a été justement élaboré en tenant compte de ces enjeux et réalités dans la perspective d'une utilisation plus étendue des fonctionnalités du Web, d'une redéfinition et d'une plus grande précision envers les champs de responsabilité des unités et des usagers. En outre, le projet de politique ne prévoit plus de comité de direction du site Web, une structure qui pouvait avoir sa raison d'être dans le contexte de l'implantation accélérée des fonctions Web, à ses débuts, mais qui n'apparaît plus justifié dans le contexte actuel. En lieu et place, le projet vient créer une obligation de consultation dans le cas des refontes majeures, une responsabilité qui incombe à la direction des communications et du recrutement (DCR). Le projet vient préciser plusieurs exigences de contenu des pages Web, compte tenu de leur impact sur le rayonnement externe de l'Université.

Une consultation concernant le projet de politique a été effectuée auprès de la communauté universitaire entre le 14 février et le 25 février 2011. Le secrétaire général commente en séance les avis reçus dans le cadre de cette consultation.

Cette présentation faite par le secrétaire général, le recteur suggère que le conseil se transforme en comité plénier pour l'analyse du projet révisé de politique. Au préalable, il fait état d'un grief déposé vendredi le 4 mars, par le SPUQO, alléguant que le projet révisé contreviendrait à des dispositions de la convention collective des professeurs. Malgré ce qui précède, il dit considérer que le projet révisé de politique ne contrevient pas à la convention collective et qu'il assure un cadre réglementaire suffisamment adapté au respect de la liberté académique et à la responsabilité de l'Université.

Les discussions qui se poursuivent en plénière se résument autour des éléments suivants :

- questionnement à l'égard des ressources que l'Université rend disponibles pour assurer le respect des obligations prévues dans le projet de politique – l'exemple de l'obligation de mise

à jour des contenus Web, alors qu'il est soulevé qu'il est irréaliste de penser que les concepteurs ou les unités disposent des ressources suffisantes pour effectuer cette tâche;

- retour sur un évènement survenu à l'automne 2009, alors qu'une photographie d'un étudiant récipiendaire d'une bourse en prévision de sa parution sur le site web de l'Université, avait été modifiée unilatéralement par la Direction des communications et du recrutement et que dans ce contexte précis, avait alors été soulevés l'existence et le rôle du comité de direction des sites web prévu à la politique actuelle;

- discussion concernant l'utilité d'un comité paritaire sur la gestion du site web, un comité qui, selon un membre, fournit un espace de délibération indispensable pour recueillir les avis des usagers, mieux que ne saurait le faire un exercice de consultation sur un tel projet, tel que celui qui a été mené par le secrétaire général – en outre, un tel comité qui aurait pu s'approprier le mandat de réviser la politique, aurait facilité la prise de décision du conseil en lui réservant l'espace de décision qui lui revient normalement, soit au plan de l'orientation du projet. Dans ce sens, toujours selon ce même membre, il fallait procéder aux désignations des membres appelés à former le comité et lui donner le mandat de réviser la politique.

- d'autres membres disent demeurer incrédules quant à l'utilité d'un tel comité;

La présidente met fin aux échanges en plénière et invite les membres à disposer du projet révisé de politique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 350-CA-5263 concernant une modification de la politique relative au site Web; laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur Guy Bellemare, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Par ailleurs, un membre, monsieur Maxime Rainville, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

5.- Affaires académiques

5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5264 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Calendrier universitaire 2011-2012 : date limite d'admission aux programmes contingentés au trimestre d'hiver 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le 27 septembre 2010, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir les admissions aux trimestres d'hiver à certains programmes contingentés de premier cycle et de deuxième cycle au Campus de Saint-Jérôme (résolution 346-CA-5224).

Compte tenu de cette décision, il s'avère nécessaire d'ajouter au calendrier universitaire de l'année 2011-2012 une date limite d'admission au trimestre d'hiver 2012 pour les programmes contingentés. Il est donc proposé d'introduire la date limite d'admission du 15 octobre 2011, tant pour les programmes contingentés de premier cycle que ceux de deuxième cycle.

La commission des études a formulé une recommandation en ce sens au conseil d'administration.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration sont invités à prendre note que la date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2012 a été fixée du 5 au 9 mars 2012 suite aux informations obtenues de la part des différentes commissions scolaires oeuvrant en Outaouais et dans les Laurentides. En effet, lors de l'adoption du calendrier universitaire (343-CA-5156), il avait été convenu de tenter de fixer la date de la semaine d'études en même temps que la semaine de relâche déterminée par les commissions scolaires. Comme les commissions scolaires ont effectivement choisi la même semaine pour leur relâche scolaire, cela a permis de fixer la semaine d'études au même moment.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5265 concernant le calendrier universitaire 2011-2012 : date limite d'admission aux programmes contingentés au trimestre d'hiver 2012; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en marketing et commerce international, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Olivier Mesly à titre de professeur régulier en marketing et commerce international.

Il indique aux membres du conseil que cette embauche, ainsi que celles qui sont prévues aux points suivants, ont été retardées en lien avec un conflit de travail découlant, entre autres, de l'interprétation des critères d'embauche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5266 concernant l'embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences administratives (**Olivier Mesly**); laquelle est jointe en appendice.

5.4 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en comptabilité financière, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Michel Sayumwe à titre de professeur régulier en comptabilité financière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5267 concernant l'embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences comptables (**Michel Sayumwe**); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Embauche d'une (1) professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en adaptation scolaire, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Ruth Pillion à titre de professeure régulière en adaptation scolaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5268

concernant l'embauche d'une (1) professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Ruth Philion**); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Renouvellement du contrat d'affiliation entre le Pavillon du Parc et l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres qu'au mois d'août 2006, le recteur de l'Université du Québec en Outaouais et le directeur du Pavillon du Parc signaient le contrat d'affiliation qui unissait les deux établissements. Les établissements doivent fournir une résolution de leur conseil d'administration pour demander le renouvellement du contrat d'affiliation qui arrive à échéance en août 2011.

Puisqu'un premier partenariat de 5 ans entre l'Université du Québec en Outaouais et le Pavillon du Parc a conduit à de nombreux projets concrets ayant eu les retombées attendues comme en fait foi le bilan des réalisations, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'autoriser le renouvellement du contrat d'affiliation.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5269 concernant le renouvellement du contrat d'affiliation entre le Pavillon du Parc et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Embauche de deux professeures régulières au Département de travail social

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage de deux postes de professeur régulier en intervention psychosociale, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de :

madame Isabel Côté à titre de professeure régulière en intervention psychosociale (site de travail Gatineau);

madame Geneviève Pagé à titre de professeure régulière en intervention psychosociale (site de travail Gatineau).

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5270 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (**Isabel Côté**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5271 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (**Geneviève Pagé**); laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adoption du Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, en collaboration avec le Secrétariat général, a entrepris l'élaboration d'un Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication dans le but d'établir un cadre régissant les conditions d'utilisation de ces ressources ainsi que de protéger les utilisateurs et les ressources informatiques et de télécommunication contre une utilisation non conforme, abusive ou illégale qui pourrait en être faite.

Le projet de règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication s'avère être un règlement dont l'élaboration a été rendue nécessaire afin de permettre de mieux encadrer l'utilisation de ces ressources dont l'importance ne cesse de croître. D'ailleurs, la majorité des universités au Québec ont déjà adopté un cadre réglementaire

semblable et le projet est largement inspiré des politiques ou règlements comparables dans d'autres universités québécoises.

Ce projet de règlement a été soumis à un processus de consultation auprès des membres de la communauté universitaire, entre le 9 novembre 2010 et le 17 décembre 2010. Un rappel à cet effet a été effectué le 7 décembre 2010. Le projet de règlement a également été soumis à l'Association générale des étudiants pour consultation.

Tout près d'une quinzaine d'avis ont été transmis et ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse. Des modifications ont été apportées au projet de règlement pour tenir compte de ces avis qui se sont avérés très pertinents. Un tableau présenté à l'annexe 2 fait état des modifications qui ont été apportées au projet de règlement initial au terme du processus de consultation. Par ailleurs, plusieurs de ces avis ont fait apparaître des préoccupations, au demeurant, fort légitimes, concernant des aspects de sécurité informatique, ce qui ne constituait pas la raison d'être du projet de règlement proposé. Quoi qu'il en soit, il a été convenu d'entreprendre l'élaboration d'un nouveau dispositif réglementaire qui viendrait couvrir les aspects de sécurité des actifs informationnels de l'Université.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter le projet de Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication. Ce règlement annule et remplace la Politique et règles de fonctionnement en matière de micro-informatique à l'Université du Québec en Outaouais datant de 1994 et devenue désuète en raison notamment de l'évolution fulgurante de la technologie informatique depuis les dernières années.

Un membre soulève une inquiétude dans l'éventualité où ce règlement viendrait interférer, dans son application, lors de communications courriels entre un membre du personnel et son syndicat, à l'encontre de l'obligation de non-ingérence de l'employeur dans les affaires syndicales prévue au Code du travail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à la majorité (Pour : 10 – Contre : 1) d'adopter la résolution 350-CA-5272 concernant l'adoption du Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication; laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur Guy Bellemare, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

7.- Nominations

7.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

Le secrétaire général mentionne qu'en vertu du règlement régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder, sur la base de la recommandation du conseil d'administration de la constituante, à la nomination du membre du comité de retraite, à titre de représentant de l'UQO.

Le représentant de l'Université au comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, verra son mandat prendre fin le 13 juin 2011. Le secrétaire général de l'Université du Québec, Me André G. Roy, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'Université, le 10 février 2011, sollicitait, de la part de celle-ci, qu'elle lui fasse connaître, d'ici le 10 mai 2011, le nom de la personne proposée pour la représenter au sein de ce comité, à l'échéance du mandat de monsieur Dupont.

Vu la recommandation du recteur et l'intérêt du vice-recteur à l'administration et aux ressources à poursuivre son implication au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'UQO, le conseil d'administration est invité à proposer le renouvellement du mandat de monsieur Yves Dupont, pour siéger audit comité, et ce, pour une période de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5273

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination d'un membre au comité exécutif

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif, à la suite de la fin du premier mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, le 1^{er} mars 2011.

En vertu de l'article 5.1.2 du Règlement de régie interne, il est stipulé qu'un poste au sein du comité exécutif doit être occupé (article 5.1.2) par une personne exerçant une fonction de direction à l'Université (article 4.1 b), sur recommandation du recteur.

Conformément à l'article 5.2, le mandat de ce membre est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 350-CA-5274 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil que le projet de l'ISFORT est sur le point de se concrétiser, une réunion avec les représentants du MDEIE étant prévue ce mercredi 9 mars 2011, pour finaliser les derniers détails. Un important chantier de planification devrait donc s'activer, dans les prochaines semaines, pour assurer une intégration harmonieuse de cet institut de recherche dans la structure académique et administrative de l'Université.

Il commente brièvement les plus récentes statistiques d'admission pour les programmes d'études en prévision du trimestre d'automne 2011. Il appert que l'Université pourrait connaître à nouveau une hausse de sa fréquentation. Ainsi, par rapport à la même date, l'année dernière, c'est une hausse des demandes d'admission constatées de l'ordre de 12 %, pour le campus de Gatineau et de 20 % pour le campus de Saint-Jérôme.

9.- Dépôt de documents

9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du certificat en informatique de gestion (4108)

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 26 avril 2011 à 16 h 30, au campus de Saint-Jérôme. Le secrétaire général va proposer d'ici là des scénarios de transport.

11.- Clôture de la séance

Cette séance qui se termine signifie également la fin de la participation, comme observatrice du groupe des professionnels, de madame Hélène Mondou, qui va quitter son emploi, à l'Université, pour entamer sa retraite. Elle aura siégé pendant tout près de six années au conseil, à ce titre, et adresse ses remerciements pour la confiance reçue. Elle dépose une lettre pour le bénéfice des membres. La présidente la remercie de son implication et lui adresse les meilleurs vœux de succès dans son projet de retraite.

La présidente mentionne qu'il s'agit également de la dernière séance du représentant étudiant, monsieur Maxime Rainville, à qui elle adresse les remerciements du conseil de même que des souhaits de succès dans son périple prochain en océanie.

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 25.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice